

Riggs, Robert E. et Mikletun, I. Jostein. *Beyond Functionalism : Attitudes toward International Organization in Norway and the United States*. Oslo-Minneapolis, Universitetsforlaget-University of Minnesota Press, 1979. 225 p. ISBN : 82-00-01866-0; 0-8166-0898-9.

Louise Louthood

Volume 12, numéro 3, 1981

L'Europe et le système monétaire international

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701266ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701266ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Louthood, L. (1981). Compte rendu de [Riggs, Robert E. et Mikletun, I. Jostein. *Beyond Functionalism : Attitudes toward International Organization in Norway and the United States*. Oslo-Minneapolis, Universitetsforlaget-University of Minnesota Press, 1979. 225 p. ISBN : 82-00-01866-0; 0-8166-0898-9.] *Études internationales*, 12(3), 616–617. <https://doi.org/10.7202/701266ar>

appendices. Il s'agit, entre autre, d'un tableau des revendications étatiques, d'une liste des législations nationales et des accords internationaux, de déclarations officielles et de décrets. Notons enfin qu'on a inséré au volume une bibliographie et un index.

L.L.

GREENFIELD, Jeanette. *China and the Law of the Sea, Air, and Environment*. Alphen den Rijn, Sijthoff & Noordhoff, 1979, 382 p. ISBN: 90-286-0429-4

Les aspects juridiques caractéristiques du comportement de la République populaire de Chine sur la scène internationale ont jusqu'ici été relativement peu étudiés. La recherche de Jeanette Greenfield, d'abord soutenue comme thèse de doctorat à l'Université de Cambridge, constitue donc, à priori, une contribution utile à la fois à l'étude des relations extérieures de la Chine et à celle de l'évolution globale du droit international public. Les objectifs de l'auteur peuvent se résumer ainsi: analyser les pratiques chinoises dans trois champs d'application du droit international et évaluer la contribution chinoise au développement de ces juridictions (p. XVII).

Après avoir étudié brièvement l'arrière-plan historique qui, selon elle, est nécessaire à la compréhension des attitudes chinoises contemporaines, Jeanette Greenfield divise son exposé en trois parties. Celles-ci correspondent aux domaines de juridiction internationale qu'elle a choisis de privilégier. Dans l'ordre, ce sont le droit de la mer, le droit aérien et le droit de l'environnement. En conclusion, l'auteur souligne que même si la Chine utilise quelquefois les méthodes établies, cela ne signifie nullement qu'elle accepte d'assumer tous les principes sur lesquels s'appuie le droit international actuel (p. 235).

Les documents insérés au texte en illustrent directement le contenu. Il s'agit principalement de cartes géographiques et de diagrammes. Les documents que l'auteur a jugé utiles à la compréhension globale du sujet, mais qui s'avèrent le plus souvent peu acces-

sibles, sont réunis dans des appendices qui totalisent près de cent pages. L'ouvrage comprend, par ailleurs, une imposante bibliographie, une table des cas étudiés et un index thématique.

L.L.

MORRIS, Michael A. *International Politics and the Sea: The Case of Brazil*. Boulder (Col.), Westview Press, 1979, 303 p. ISBN: 0-89158-456-0

L'ouvrage de Michael A. Morris étudie les divers aspects de la politique maritime du Brésil. Dans un premier temps, l'auteur essaie de comprendre cette politique en l'analysant dans la perspective de la politique étrangère globale de ce pays. Ensuite, il s'interroge sur les interactions entre les politiques intérieures brésiliennes et la politique maritime. Dans un troisième temps, Morris étudie l'évolution de cette politique, depuis ses origines jusqu'aux conséquences des deux premières conférences des Nations Unies sur le droit de la mer. Poursuivant cette démarche, l'auteur consacre le quatrième chapitre de son étude à la participation du Brésil à la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

Les chapitres suivants portent sur des questions plus spécifiques tels l'organisation et les fonctions de la marine de guerre brésilienne, les changements dans la hiérarchie des intérêts maritimes du Brésil, la question des ressources halieutiques et pétrolières, ainsi que le développement et l'organisation de la marine marchande. Enfin, le dernier chapitre, qui sert aussi de conclusion, explore en quelque sorte les interrelations entre la politique maritime d'un pays et le système international global. L'auteur évoque par exemple les possibilités de coopération entre le Brésil et les autres nations. L'observation fondamentale de cette réflexion semble être que le développement du Brésil en tant que puissance mondiale place ce pays, du point de vue de sa politique maritime, dans une position distincte entre les pays développés et les pays en voie de développement.

L.L.

RIGGS, Robert E. et MIKLETUN, I. Jostein. *Beyond Functionalism: Attitudes toward International Organization in Norway and the United States*. Oslo-Minneapolis, Universitetsforlaget-University of Minnesota Press, 1979. 225 p. ISBN: 82-00-01866-0; 0-8166-0898-9

*Une des prémisses de la théorie fonctionnaliste, telle qu'adaptée à la réalité internationale par David Mitrany, veut que les représentants des gouvernements nationaux, mis en contact avec des institutions internationales, développent des attitudes favorables à la coopération. L'ouvrage de Riggs et Mykletun essaie de vérifier cette prémisse en l'appliquant au comportement des représentants de la Norvège et des États-Unis à l'égard des Nations Unies. Pour mener à bien leur analyse, les auteurs ont procédé par questionnaire et interview.*

*La table des matières présentée en début d'ouvrage indique clairement le cheminement suivi. Ce n'est qu'après avoir défini les prémisses de la théorie fonctionnaliste, ainsi que la méthodologie utilisée pour leur recherche, que les auteurs abordent directement leur objet d'analyse. Dans un premier temps, ils étudient l'évolution de l'attitude des représentants norvégiens à l'égard des Nations Unies. Leur analyse porte, dans un deuxième temps, sur l'attitude des représentants américains. Après avoir exposé les éléments retenus pour établir une comparaison, Riggs et Mikletun mettent en parallèle les attitudes de ces deux groupes. En conclusion, les auteurs évaluent globalement la théorie fonctionnaliste en tant qu'instrument pour appréhender la réalité internationale.*

L.L.

SINGH, Elen C. *The Spitsbergen (Svalbard) Question: United States Foreign Policy 1907-1935*. Oslo, Universitetsforlaget, 1980, 248 p. ISBN: 82-00-01971-3

*Cette recherche a d'abord été présentée en 1975, comme thèse de doctorat à l'École d'Études internationales de l'Université de Denver. L'objectif est clairement défini dès les premières lignes de l'introduction: il s'agit*

*d'étudier l'évolution de la politique étrangère américaine sur la question des îles de Svalbard, archipel situé dans l'Arctique et initialement désigné par l'appellation de Spitsbergen.*

*En 1907, l'archipel est juridiquement décrit comme terra nullius, terme réservé à un territoire qui échappe à la souveraineté étatique. Outre les États-Unis, les pays suivants s'intéressent à l'avenir des îles, fréquentées par leur ressortissants: l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, la Hollande, la Norvège, la Suède et la Russie. L'origine de l'intérêt du Secrétariat d'État américain pour Svalbard s'explique par les activités qu'y mènent deux sociétés minières, l'Artic Coal Company et l'Ayer and Longyear. Les actifs américains sont vendus à la Norvège en 1916. Toutefois, jusqu'en 1935, les États-Unis sont impliqués dans le débat sur la définition du statut juridique des îles. L'étude se termine avec l'adhésion de l'Union soviétique au traité de Spitsbergen qui reconnaît la souveraineté de la Norvège sur ce territoire. De 1920 à 1935, les États-Unis s'opposent à la ratification du traité par le gouvernement soviétique qui n'a pas encore été officiellement reconnu par eux.*

*Après avoir présenté la situation politique et économique de Svalbard au début du siècle, Elen C. Singh étudie le développement de la politique américaine. La démarche suivie fait ressortir l'évolution de l'archipel en tant qu'objet de négociations internationales. Celles-ci prennent d'abord la forme de correspondances diplomatiques pour ensuite se dérouler à l'intérieur de conférences au sommet. Le statut de l'archipel sera finalement défini en 1920 grâce aux offices d'une sous-commission mandatée par les signataires du traité de Versailles. En conclusion, l'auteur affirme que, loin de diminuer l'intérêt des États-Unis pour les îles Svalbard, les changements survenus à l'intérieur du Secrétariat d'État et dans l'environnement international, ont confirmé la permanence de la valeur de l'enjeu stratégique et économique que représente ce territoire. Singh donne d'ailleurs un aperçu de l'intérêt américain pour Svalbard depuis 1935 qui vient renforcer cette conclusion.*